



Commune de SAINT-CLEMENT-des-BALEINES  
MAIRIE 17590  
☎ 05 46 29 42 02      📠 05 46 29 49 79  
[mairie@saintclementdesbaleines.com](mailto:mairie@saintclementdesbaleines.com)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 MARS 2017

Le VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DIX SEPT, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de M. Gilles DUVAL, maire, et d'après sa convocation du 13 mars 2017.

PRESENTS : MMES ET MM. ALAIN BERCHOTTEAU, ALAIN VIGUIER, JACQUES OMEDES, LINA BESNIER, THIERRY BREAL, GILDAS JACQUOT,

DOMINIQUE WATBLED, LAURENCE PLAIRE, MANUELA NOGUEIRA, JANE CHASSAGNE, THIERRY GIRAUDEAU

ABSENTS : JEAN-JACQUES BLANC, CATHERINE JACOB (POUVOIR A ALAIN VIGUIER), CLAUDE FOURRIER (POUVOIR A LINA BESNIER),

**PRESENTS 12 / ABSENTS 3 / POUVOIRS 2 : 14 VOTANTS**

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUES OMEDES, DESIGNE A L'UNANIMITE

### **ORDRE DU JOUR :**

**Approbation des PV des 22 février et 7 mars 2017**

**Election d'un nouvel adjoint suite à démission**

**Demande de subvention au département – Chauffage salle municipale**

**Demande de subvention au département – Mise en souterrain réseaux télécommunications**

**Classement Station Touristique – non infraction aux règles sanitaires**

**Finances – Approbation des comptes administratifs 2016**

**Finances – Approbation des comptes de gestion 2016**

**Finances – Affectation des résultats 2016**

**Finances – Vote des budgets 2017**

**Décisions et informations du Maire**

**Tour de table des élus**

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Jacques OMEDES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAL DES 22 FEVRIER ET 7 MARS 2017**

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve les procès-verbaux des séances des 22 février et 7 mars 2017.

### **ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A DEMISSION**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15

Vu la délibération n° 2014-mars-1 du 28 mars 2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal du 28 mars 2014 portant élection du Maire et des Adjointes,

Considérant la vacance du poste de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 1<sup>er</sup> mars 2017,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que :

- le nouvel adjoint élu en remplacement de l'adjoint démissionnaire prendra la place au dernier rang du tableau des adjoints et que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonteront alors d'un cran,

- ou le nouvel adjoint occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Article 1** : décide que l'adjoint à désigner occupera le dernier rang du tableau des adjoints et que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonteront d'un cran

**Article 2** : procède à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame Dominique WATBLED

Nombres de votants : 14

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombres de bulletins blancs et nuls : 2

Nombres de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Madame Dominique WATBLED

12 voix

**Article 3** : Mme Dominique WATBLED est désignée en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement des chauffages de la salle municipale.

Il informe que ce projet est susceptible d'être subventionné par le Département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des centres des communes de moins de 5 000 habitants. Le coût du remplacement des chauffages est estimé à 2 389.84 euros HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à déposer une demande de subvention.

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal A L'UNANIMITE décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des centres des communes de moins de 5 000 habitants pour le projet de remplacement des chauffages de la salle municipale estimé à 2 389.84 euros HT**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX TELECOMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire expose le projet de mise en souterrain des réseaux aériens de télécommunication rue de la Digue, rue Lamartine, rue des Rentiers et rue du Chiron.

Il informe que ces projets sont susceptibles d'être subventionnés par le Département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des centres des communes de moins de 5 000 habitants.

Le coût des travaux est estimé à 56 429.31 euros HT réparti comme suit :

- enfouissement rue de la Digue et rue Lamartine	24 166.32 €
- enfouissement rue des Rentiers et rue du Chiron	32 262.99 €

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à déposer une demande de subvention.

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal A L'UNANIMITE décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des centres des communes de moins de 5 000 habitants pour les projets d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication des rues de la Digue, Lamartine, Rentiers et Chiron.**

#### **CLASSEMENT COMMUNE TOURISTIQUE – NON INFRACTION AUX REGLES SANITAIRES**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune d'obtenir le classement en station touristique.

Considérant le dossier de demande de classement et les pièces à fournir,

Considérant la clause à insérer relative à l'hygiène et aux équipements sanitaires indiquant :  
« A ce titre, la commune déclare qu'elle n'a pas fait l'objet durant les 3 années qui précèdent l'année de demande de classement d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait. Ainsi, pour les années concernées, la commune touristique reconnaît-elle n'avoir reçu aucune notification, mise en demeure ou constat d'infraction. »

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE déclare :**

**- que la commune n'a pas fait l'objet d'infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les 3 années qui précèdent l'année de la demande de classement.**  
**- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette déclaration**

#### **FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Le conseil municipal, sous la présidence de Thierry BREAL (élu par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Monsieur le Maire, **approuve A L'UNANIMITE les comptes administratifs de l'exercice 2016 des budgets communaux et arrête ainsi les comptes :**

**A- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE :**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 166 021.57
Recettes	952 367.65
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>	<b>- 213 653.92</b>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 207 409.95
Recettes	1 639 498.78
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>	<b>+ 432 088.83</b>

**B- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS :**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	65 685.29
Recettes	78 466.46
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>	<b>+ 12 781.17</b>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	59 032.16
Recettes	75 398.37
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>	<b>+ 16 366.21</b>

**C- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ECOTAXE :**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	16 480.54
Recettes	2 336.87
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>	<b>- 14 143.67</b>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	29 035.01
Recettes	103 147.30
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>	<b>+ 74 112.29</b>

**D- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE COMMERCE :**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0.00</b>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 016.45
Recettes	0.00
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>	<b>- 5 016.45</b>

**E- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LES ROUSSIERES :**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0.00</b>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 000.00
Recettes	0.00
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>	<b>- 3 000.00</b>

**FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**

Rapporteur : Thierry BREAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

**- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal de la Commune et des budgets annexes Aire de Camping-cars, Ecotaxe, Moulin Rouge commerce et Roussières**

**- dit que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

<b>FINANCES – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2016</b>
---

Rapporteur : Thierry BREAL

**A- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2016) :	231 667.14
Résultat CA 2016 :	200 421.69
<b>Résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>432 088.83</b>

Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2016) :	- 57 756.62
Résultat CA 2016	- 155 897.30
<b>Résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>- 213 653.92</b>
Résultat des restes à réaliser	- 383 777,91
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>- 597 431.83</b>

**Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 : excédent</b>	<b>432 088.83</b>
<b>AFFECTATION (1068)</b>	<b>432 088.83</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>0.00</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : déficit</b>	<b>213 653.92</b>
--	-------------------

**B- BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2016) :	19 351.26
Résultat CA 2016 :	- 2 985.05
<b>Résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>16 366.21</b>

Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2016) :	- 21 069.69
Résultat CA 2016	33 850.86
<b>Résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>12 781.17</b>
Résultat des restes à réaliser	- 1 595.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00</b>

**Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 : excédent</b>	<b>16 366.21</b>
<b>AFFECTATION (1068)</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>16 366.21</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : déficit</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

### **C- BUDGET ANNEXE ECOTAXE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2016,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2016) :	27 050.54
Résultat CA 2016 :	47 061.75
<b>Résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>74 112.29</b>
Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2016) :	- 1 786.09
Résultat CA 2016	- 12 357.58
<b>Résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>- 14 143.67</b>
Résultat des restes à réaliser	- 2 134.98
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>- 16 278.65</b>

**Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 : excédent</b>	<b>74 112.29</b>
<b>AFFECTATION (1068)</b>	<b>16 278.65</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>57 833.64</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : déficit</b>	<b>14 143.67</b>

### **D- BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE COMMERCE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2016,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2016) :	- 1450.20
Résultat CA 2016 :	- 3 566.25
<b>Résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>- 5 016.45</b>
Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2016) :	0.00
Résultat CA 2016	0.00
<b>Résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>0.00</b>
Résultat des restes à réaliser	0.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00</b>

**Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 : déficit</b>	<b>- 5 016.45</b>
<b>AFFECTATION (1068)</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>- 5 016.45</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : déficit</b>	<b>0.00</b>

### **E- BUDGET ANNEXE LES ROUSSIERES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2016,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2016) :	- 3 000.00
Résultat CA 2016 :	0.00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>- 3 000.00</b>

Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2016) :	0.00
Résultat CA 2016	0.00
<b>Résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>0.00</b>
Résultat des restes à réaliser	0.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00</b>

Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 : déficit</b>	<b>- 3 000.00</b>
<b>AFFECTATION (1068)</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>- 3 000.00</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : déficit</b>	<b>0.00</b>

## FINANCES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Rapporteur : Thierry BREAL

Sur présentation de Thierry BREAL et après explications de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, vote les propositions nouvelles des budgets primitifs 2017 comme suit :**

### A/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 458 567.84
Recettes	1 842 345.75
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 381 771.00
Recettes	1 381 771.00

### B/ BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS

INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 015.47
Recettes	35 610.47
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	66 366.21
Recettes	66 366.21

### C/ BUDGET ANNEXE ECOTAXE

INVESTISSEMENT	
Dépenses	41 277.31
Recettes	43 412.29
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	128 833.64
Recettes	128 833.64

### D/ BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE COMMERCE

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	433 110.00
Recettes	433 110.00

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	760 000.00
Recettes	760 000.00

**DECISIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE****DECISIONS DU MAIRE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation accordée le 22 avril 2014 :

**Alinéa 3 : réalisation d'emprunts**

Date	N° décision	Objet de la décision
03/03/2017	2017-06	Objet de l'emprunt : Réhabilitation salle polyvalente Montant : 400 000 euros Durée : 25 ans Taux : 1.75 % Echéances trimestrielles constantes
03/03/2017	2017-07	Objet de l'emprunt : Acquisition bien immobilier Montant : 420 000 euros Durée : 25 ans Taux : 1.75 % Echéances trimestrielles constantes

**Alinéa 16 : défense et recours en justice**

Date	N° décision	Objet de la décision
09/03/2017	2017-08	Défense contre requête à la Cour d'Appel de la Préfecture contre permis de construire n° 01731816 <sup>F</sup> 0002

**INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire souhaite apporter un commentaire à la démission de Jean-Jacques BLANC. Il souhaite rappeler leur réelle complicité et amitié pendant 9 ans et que son départ l'a attristé.

**TOUR DE TABLE DES ELUS****Thierry GIRAudeau :**

- souhaite remercier Jean-Jacques BLANC qui a préparé, avant son départ, les budgets qui viennent d'être présentés

**Alain VIGUIER :**

- rappelle que la priorité à droite dans les zones 30 entre en vigueur le 30 mars 2017. Il appelle à la vigilance de chacun.

**Alain BERCHOTTEAU :**

- fait un point sur les travaux en cours : le parking du Phare sera ouvert dès le 5 avril pour 270 places, les chantiers digue et salle polyvalente avancent normalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

**G. DUVAL**

**A. BERCHOTTEAU**

**A. VIGUIER**

**J. OMEDES**

**L. BESNIER**

**T. BREAL**

**G. JACQUOT**

**D. WATBLED**

**L. PLAIRE**

**M. NOGUEIRA**

**J. CHASSAGNE**

**T. GIRAUDEAU**